

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2026

### PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 12<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à quinze (15), l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue sous la présidence du Président Emmanuel SERAPHIN.

Le président de séance rappelle que conformément aux articles L. 2122-7 et L.5211-10 du Code Général des Collectivité Territoriales, l'élection des vices présidents se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du (de la) **DOUXIEME VICE-PRESIDENT(E)** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Il est dès lors procédé aux opérations dans les conditions réglementaires.

Pour assurer les fonctions d'assesseurs, sont désignées :

- Lucette PALAS
- Pascaline CHEREAU NEMAZINE

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote de manière électronique.

#### **Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **Mme Marina PONGERARD-SINGAÏNY**

#### **Le scrutin a donné les résultats suivants :**

Nombre de votants : 63

Nombre de votes : 63

Majorité absolue : 24


Nombre d'abstention : 03

Nombre de votes blancs : 13

**A obtenu : Mme Marina PONGERARD-SINGAÏNY : 47 voix**

**Mme Marina PONGERARD-SINGAÏNY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 12<sup>e</sup> vice-présidente, et a été installée.**

CERTIFIE PAR LES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE

Nom : ...Emmanuel SERAPHIN ..... Signature : 

Nom : ...DAIN...Kévin..... Signature :



Nom : ...Pascaline CHEREAU NEMAZINE..... Signature :



Nom : ...Lucette PALAS.....Signature :

